



Grand angle

Changer de méthode pour rebâtir la confiance

Grand Angle

Projet fédéral
2022-2027 Changement
de méthode

P.8

3 questions à

Lou-Jayne Hamida,
nouvelle VP de la FAS

P.11

Sur le terrain

La crèche ASFAD,
les chantiers IAE L'Îlot

P.12



Fédération
des acteurs de
la solidarité



Cofinancé par
l'Union européenne

- 02 ÉDITO
- 03 ACTUALITÉS
 - Mobilisation nationale interassociative
 - Webinaire Laïcité
 - Semaine nationale des pensions de famille
 - Les 20 ans de la formation ETAIE
- 04 EN RÉGIONS
- 06 RETOUR EN IMAGES
 - Le congrès national FAS Acte II
- 07 VRAI / FAUX
 - Spécial travail social
- 08 GRAND ANGLE
 - Les 6 axes du nouveau projet Fédéral 2022-2027
- 09 QUESTIONS À...
 - Lou-Jayne Hamida, Vice-présidente de la FAS
- 10 DÉCRYPTAGE
 - Projet Fédéral 2022-2027 : Pour un changement de méthode
- 12 SUR LE TERRAIN
 - Crèche multi-accueil M'Ti moun, l'accueil inconditionnel des enfants
 - L'ilot ou la possibilité d'une seconde chance
- 14 NOS PROPOSITIONS
 - Mutation du travail social
- 16 PARTI PRIS
 - Interview de J.L. Laville
- 18 TOUT DROIT
 - Brèves sur les actualités juridiques
- 20 UN TOUR EN EUROPE
 - Interview de Marthe Yohn
- 22 ON DÉCHIFFRE
 - Baromètre FAS/Unicef 2022 des enfants à la rue
 - Guide sur personnes administratives précaire
- 23 PERISCOPE
- 24 ILS L'ONT FAIT
 - Interview de Michel Bouquet, président de la FAS Occitanie

F - N°24 - AUTOMNE 2022
LE TRIMESTRIEL DES ADHÉRENTS DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ
76, rue du Faubourg-Saint-Denis 75010 Paris
Tél.: 01 48 01 82 00
www.federationsolidarite.org
contact@federationsolidarite.org

- Directrice de la publication : Nathalie Latour
- Rédactrice en chef : Audrey-Jane Baladi
- Rédactrice en chef adjointe : Audrey Coral
- Directeur de création : Bruno Franceschini/MokaDesign
- Impression : L'Artésienne
- Ont participé à ce numéro : Charlotte Abello, Marguerite Bonnot, Emmanuel Bougras, Michel Bouquet, Sarra Cheklab, Tiphaine Guérin, Mehrik Habibi, Lou-Jayne Hamida, Anne Claire Hochedel, Nathalie Latour, Carole Lardoux, Sophie Lechat, Sylvie Legoupi, Justine Lehmann, Maëlle Léna, Jean-Louis Laville, Thierry Mila, Lili Raluca Ouriaghli, Laureen Planchon, Florence Tamerlo, Marthe Yohn.



Éditorial

Par Nathalie Latour, Directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité

La rentrée 2022 nous a donné l'occasion de mobiliser nos adhérents sur les valeurs que portent notre Fédération, telle que définies dans le nouveau projet fédéral 2022-2027 dont l'ambition est de changer de méthode pour construire la confiance !

Parmi les personnes sans-abri, 2000 sont des enfants qui restent chaque soir sans solution d'hébergement faute de places disponibles. Nous avons communiqué sur cette situation très inquiétante et intolérable lors de la rentrée scolaire en publiant le baromètre des enfants à la rue avec l'Unicef et dans le cadre du CAU (Collectif des Associations Unies) avec la FCPE et Jamais sans toi. Ces enfants vivent et grandissent dans des environnements néfastes à leur développement et à leur bien-être, et ont beaucoup de mal à voir leurs droits fondamentaux respectés, en particulier le droit à l'éducation ou à la santé.

En pleine discussion sur le Projet de Loi de Finances avec la menace du 49.3, le gouvernement maintient la suppression de 14000 places d'hébergement d'urgence. Une nouvelle conférence de presse a été organisée ce 17 octobre à l'Assemblée nationale pour mobiliser les députés car le nombre d'enfants et de personnes à la rue augmente. Nous avons déposé des amendements pour poser au sein de l'hémicycle l'enjeu de maintenir une réponse d'urgence vus les besoins et de s'engager dans une programmation pluriannuelle ambitieuse de la rue au logement. Nous ne pouvons pas nous résoudre à revenir à une gestion au thermomètre. En pleine crise d'attractivité des métiers, ces « stop and go » sont délétères pour l'engagement dans le travail social et l'accompagnement des publics. Alors que ces métiers de l'humain sont des métiers d'avenir, le réseau FAS réclame depuis des mois une revalorisation pour tous les salariés du secteur social. Sept mois après les annonces faites lors du Ségur



« PARMIS LES PERSONNES SANS-ABRI, 2000 ENFANTS RESTENT CHAQUE SOIR SANS SOLUTION D'HÉBERGEMENT FAUTE DE PLACES DISPONIBLES. »

social, et malgré l'annonce du ministre des Solidarités d'une hausse du point d'indice sur les salaires, la crise des métiers de l'humain s'enracine. Pour alerter l'opinion publique, nous nous sommes mobilisés au national et dans toutes les régions en inter-associatifs le 28 septembre. Plus de 100 000 personnes dans toute la France

ont répondu présentes, employeurs, associations, salarié-es et personnes accompagnées, pour obtenir des réponses de l'Etat et des départements à la hauteur des enjeux. Comme le rappelle notre nouvelle vice-présidente, Lou-Jayne Hamida, dans son interview en page 15, au moins 64 000 postes sont vacants dans le secteur du soin et de l'accompagnement et malgré tout, des hommes et des femmes continuent à exercer leur métier avec passion.

Pour construire la confiance et éradiquer la pauvreté, un changement de méthode s'impose dans la conduite des politiques publiques comme l'a rappelé Pascal Brice, président de la FAS, à Rennes lors du Congrès national Acte II en juin. Nous aussi, Fédération des acteurs de la solidarité, travaillons à la mise en place de nouvelles méthodes, notamment dans la gouvernance comme l'explique le président de la FAS Occitanie, Michel Bouquet, en page 24. L'élection de Lou-Jayne Hamida, issue du Collège des personnes accompagnées, comme en vice-présidente et de Karim Zarkout, travailleur social, au sein de notre Bureau sont des marqueurs forts de cette volonté de faire ensemble. ●

Actualités

N A T I O N A L E S

ETAIE : les 20 ans de la formation

Nous fêtons cette année les 20 ans d'ETAIE et venons d'obtenir une nouvelle fois le renouvellement de notre certification par France Compétences ! Créée dans les années 1990 par et pour les réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique, la formation ETAIE est un titre professionnel de niveau 4 reconnu au Répertoire National des Certifications Professionnelles depuis 2002 dont la FAS est le certificateur. Cette formation certifiante, suivie en alternance, est une des seules permettant de former les encadrant.es techniques et de

faire valoir leurs compétences avec un diplôme. Poste clé de l'insertion et de l'Economie Sociale et Solidaire, ce métier nécessite une formation continue. Désormais la formation ETAIE permet de former des stagiaires à la médiation active pour développer la mise en lien entre SIAE et entreprises de droit commun et multiplier les opportunités de sorties en emploi durable des salarié.es en insertion. Nous allons également les former à l'AFEST (Action de formation en situation de travail) afin de rendre plus accessible la formation en SIAE. ●

Webinaire Laïcité

Le 29 septembre la FAS organisait pour la première fois un webinaire autour du thème de la laïcité. L'historien politologue Patrick Veil était invité à débattre avec les directions, travailleuses sociales, travailleurs sociaux, encadrant.es et bénévoles des adhérents de la FAS. Pascal Brice, président de la FAS, était l'animateur de ces deux heures de réflexions sur le positionnement des acteurs de l'action sociale, professionnelles et bénévoles avec le principe de laïcité. ●

Semaine nationale des pensions de famille

LA SEMAINE NATIONALE DES PENSIONS DE FAMILLE
10-16 octobre 2022

Pour la deuxième année, la FAS, en lien avec d'autres têtes de réseau partenaires et la DIHAL, organise la semaine nationale des pensions de famille du 10 au 16 octobre 2022. L'objectif est de mieux faire connaître les pensions de famille aux partenaires, aux élu.es et aux habitant.es en les invitant à participer aux actions organisées par les structures tout au long de la semaine avec notamment des journées portes ouvertes, des expositions photos, des ateliers cuisine, etc. ●



Mobilisation inter-associatives pour la revalorisation du travail social

À l'appel de 8 organisations dont la FAS, une journée nationale de mobilisation s'est tenue le 28 septembre en région et à Paris, place du Palais Royal. Des milliers de professionnelles du sanitaire, du médico-social et du social ont répondu à l'appel de la FAS, l'UNIOPSS, la CNAPE, l'UNAPEI, NEXEM, la FEHAP, Unicancer et la Mutualité Française. Sur tous les territoires, d'autres partenaires dont le secteur du logement accompagné, et les associations de lutte pour les droits des femmes, ont également rejoint la mobilisation pour dénoncer la crise des métiers du soin et de l'accompagnement. ●



FAS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Journée régionale CPOM – CHRS

LE 7 JUIN DERNIER À LYON, LA FAS AUVERGNE RHÔNE-ALPES, EN PARTENARIAT AVEC L'URIOPSS ET LA DREETS AUVERGNE-RHÔNE ALPES ORGANISAIT UNE JOURNÉE RÉGIONALE DÉDIÉE AUX CPOM – CHRS, OUVERTES AUX ASSOCIATIONS ET AUX SERVICES DE L'ÉTAT.

L'objectif était d'ouvrir et d'approfondir le dialogue autour de la contractualisation, rendue obligatoire pour les CHRS par la loi « ELAN » (2018). La matinée plénière a permis aux participant.e.s d'entendre et d'échanger avec la Dihal, la DREETS et Maître Pierre Naitali autour de la politique publique portée et déclinée en Région (logement d'abord, transformation de l'offre, éléments budgétaires et de pilotage, etc.) et des enjeux juridiques autour de la contractualisation. L'après-midi,

cinq sujets ont été développés au cours d'ateliers thématiques : diagnostic territorial, diagnostic associatif et partagé, indicateurs du CPOM, transformation de l'offre, pilotage et l'évaluation des CPOM. À la suite de cette journée, les associations demandent des cadres d'échanges et de concertation à l'échelle départementale et régionale pour construire avec les services de l'état une offre correspondant aux besoins des publics. ●

Justine Lehrmann

« À LA SUITE DE CETTE JOURNÉE, LES ASSOCIATIONS DEMANDENT DES CADRES D'ÉCHANGES ET DE CONCERTATION À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE ET RÉGIONALE. »



FAS OCÉAN INDIEN

DIPP 974 • Dispositif d'intervention précoce précarité à la Réunion

Le projet DIPP 974 a pour objectif de renforcer le partenariat entre les acteurs de l'addictologie et ceux de l'AH (accueil, hébergement, insertion) pour déployer sur tout le territoire réunionnais un dispositif intégré d'intervention précoce auprès des publics en situation de grande précarité, de la rue au logement. Financé par la CNAM à travers le FLCA, et porté par la FAS Océan Indien, en partenariat avec l'Association Addictions France et le Réseau Oté, le projet DIPP 974 a été lancé en janvier 2022 pour une durée de 2 ans. À ce jour, nous avons réussi à mobiliser 52 établissements & services et 25 partenaires ; organiser 30 demi-jour-

nées d'échange de pratiques entre les professionnel·les de l'addictologie et ceux de l'hébergement ; nommer 86 référentes IP et coordinateur·ices IP dans les structures AH qui bénéficient de sessions de sensibilisation à la réduction des risques, de réunions cliniques, ateliers collectifs d'échanges de pratiques ; identifier 245 personnes usagères qui ont été informées, conseillées, orientées, accompagnées.

Les prochaines étapes du projet sont de permettre à au moins 80 professionnel·les du social de bénéficier de deux journées de formation DIPP et de diffuser un guide DIPP à leur attention.

Début 2023, nous organisons une table ronde avec les partenaires de projet mais aussi avec les professionnel·les de santé et les acteurs institutionnels pour favoriser l'interconnaissance. ●

Lali Raluca Ouriaghi



FAS PACA CORSE

L'auberge Marseillaise Bonneveine, un espace alternatif imaginé pour et par les femmes

L'auberge Marseillaise Bonneveine accueille des femmes vulnérables seules ou avec leurs enfants dans le 8e arrondissement de Marseille. Sous l'impulsion d'un collectif formé, entre autres, par Yes We Camp, Marseille Solutions, JUST, Nouvelle Aube, l'Amicale du Nid, SOS Solidarités Femmes 13 et H.A.S, soutenu par la Ville de Marseille cette auberge de jeunesse inoccupée est devenue un refuge ouvert 7 jours sur 7, 24h/24. L'ob-

jectif est d'aider les femmes à rebondir, s'émanciper et gagner en autonomie grâce à l'accompagnement apporté et à leur implication dans la vie collective. S'il s'agit en premier lieu d'héberger les femmes vulnérables, des ateliers de jardinage, de cuisine, des animations culturelles et des groupes de parole sont aussi proposés. La FAS PACA Corse soutient L'auberge Marseillaise Bonneveine, symbole d'innovation sociale, et apprécie

particulièrement l'originalité du portage. Depuis son lancement, le collectif est déjà venu présenter le projet à la journée régionale de la FAS PACA en 2021, et l'auberge a aussi accueilli la commission régionale des femmes victimes de violence de la FAS PACA Corse. Un projet à durée limitée qui devient un exemple d'innovation, c'est aussi ça Marseille ! ●

Thierry Mila



« POUR PARTAGER PUBLICQUEMENT LEUR SAVOIR-FAIRE CRÉATIF EN MATIÈRE D'UPCYCLING ET SENSIBILISER LE PUBLIC À L'INSERTION, ELLES ONT TENU UN STAND HAUT EN COULEURS. »



FAS ÎLE-DE-FRANCE

Structures d'Insertion par l'Activité Economique : opération upcycling

C'est une opération inédite qui s'est déroulée à la Maison des économies solidaires et innovantes Les Canaux à Paris les 6, 7 et 9 juillet derniers. Cet espace dédié aux acteurs et actrices des économies solidaires, collaboratives et écologiques accueille chaque été une terrasse pour permettre au public de découvrir des projets et des solutions solidaires et durables. Cette année, quatre Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) adhérentes de la

FAS Île-de-France ont remporté l'appel à projets des Canaux. Ainsi Cousu Main (ARS 95), Rayon vert (ARPEJE), Capa'cité (Fondation Armée du Salut) et Espero, se sont associées pour rendre visible la filière textile des SIAE dans la région. Pour partager publiquement leur savoir-faire créatif en matière d'upcycling et sensibiliser le public à l'insertion, elles ont tenu un stand haut en couleurs. Une démarche coordonnée par la FAS Île-de-France qui anime la filière depuis 2020. Près

de 35 structures interviennent chaque jour dans la région pour le retour en emploi de près de 700 personnes en s'appuyant sur une activité originale : la couture. Elles produisent des articles upcyclés, originaux, zéro déchet et redonnent une deuxième vie à de nombreux produits. Multiplier les coopérations collectivement, c'est le souhait du collectif formé. ●

Laureen Planchon

Congrès national Acte II

Alors que la pauvreté s'enracine dans les villes et les campagnes et que la précarité s'étend, la Fédération des acteurs de la solidarité a réuni près de 1000 personnes pour son Congrès national les 15 et 16 juin 2022 à Rennes, pour un partage d'expériences après ces longs mois de crise sanitaire et pour la pleine mobilisation des associations qui agissent pour l'insertion par l'accompagnement social et par l'activité économique partout en France. La FAS se donne pour objectif de contribuer à ce que la réalisation du plein-emploi en France s'accompagne enfin d'une réduction massive de la pauvreté et de la précarité.



Pascal Brice, président de la FAS, à l'ouverture du congrès en réaffirmant la volonté de faire de cet événement un temps de partage et de mobilisation au service de nos combats communs pour l'insertion, l'intégration sociale.

Le Congrès fut l'occasion de partager nos réussites, nos solutions au cœur du village des initiatives.



Avec plus de 1000 participant.es réuni.es sur deux jours, nous avons montré la mobilisation des associations de solidarité dans la lutte contre la précarité et les inégalités sociales.



Daniel Delaveau, président de la FAS Bretagne à l'ouverture du congrès aux côtés de Nathalie Appéré, maire de Rennes et présidente de Rennes Métropole. Ici en discussions avec Hugues Deniele, président de la FAS Hauts-de-France.

« Table ronde » J1 : Construire collectivement la Fédération de demain. Animatrice : Nathalie Latour FAS Intervenant.e.s : Jean-Louis Laville économiste ; Lou-Jayne Hamida FAS ; et Deborah Carpentier APAP.



Un conseil d'administration à parité femmes/hommes et ouvert aux représentant.es des 13 fédérations régionales.



« Table ronde » J2 : Comprendre la société d'aujourd'hui pour construire la Fédération de demain. Animateur : Yvan Grimaldi Fondation Armée du Salut. Intervenant.e.s : Noam Leandri Observatoire des inégalités ; Niels Planel élu local et Laurence de Nervaux Destin commun.

VRAI/FAUX



« LES ÉCOLES DE FORMATIONS AUX MÉTIERS DU SOCIAL PEINENT À RECRUTER DES ÉTUDIANT-ES »

VRAI

L'année 2022 est marquée par une forte baisse du nombre de candidat.es dans les écoles de formation au travail social. Par rapport à 2020, les vœux confirmés sur Parcoursup ont baissé, selon le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : **38%** pour la formation d'éducatrices spécialisées, **40%** pour celle d'éducatrices de jeunes enfants, **32%** pour celle d'assistantes de service social, et jusqu'à **79%** de baisse pour le diplôme moins connu d'éducatrices technique spécialisées. Les abandons en cours d'étude se multiplient également avec **10% à 15%** des étudiantes qui arrêtent en première année, découragées par les conditions de travail difficiles perçues lors des stages pratiques notamment, sur des terrains eux-mêmes en difficulté. ●

Source : La Gazette des Communes juillet 2022 - barometre_qualitatif_du_cnle_etude_de_faisabilite.pdf



« LES ÉCOUTANT.ES DES 115 VONT RECEVOIR LA REVALORISATION SALARIALE DE 183 € NETS PAR MOIS COMME UNE PARTIE DES PROFESSIONNEL-LES DU SECTEUR »

FAUX

Depuis le 1^{er} avril 2022 certains salarié.es exerçant au sein de services et établissements sociaux et médico-sociaux, sont éligibles à la revalorisation salariale de 183 € nets par mois. Mais alors que les professionnel-les des SIAO ont assuré un rôle fondamental en première ligne durant les deux années écoulées de crise sanitaire et au moment même où la mise en œuvre du service public de la rue au logement prévoit d'en faire « la clé de voûte » du Logement d'abord, le gouvernement les exclut des revalorisations salariales décidées pour le secteur de l'Accueil Hébergement Insertion (AHI). Afin d'exprimer leurs inquiétudes et revendications, 70 SIAO ont envoyé un courrier à Madame Elisabeth Borne, Première ministre, en juin dernier. La Fédération des acteurs de la solidarité a apporté son soutien à cette initiative et se fait le relais de la mobilisation en cours. ●



« LE COVID A PLONGÉ LES MÉTIERS DU SOCIAL EN CRISE »

FAUX

Si la crise sanitaire a incontestablement exacerbé celle de l'action sociale, les professionnel-les du social alertent depuis une vingtaine d'années sur la difficulté à exercer leur métier. Alors que dans les années 1990 les structures sociales étaient considérées comme co-constructrices de l'action publique, les années 2000 signent l'avènement des thèses néolibérales établissant une logique marchande au sein de l'action sociale. Ainsi, la pérennité des subventions accordées aux structures s'est progressivement affaiblie laissant place à des financements plus incertains. De cette transformation générale de l'action publique, en résulte une standardisation du travail social et une compétitivité entre les structures plongeant ces métiers dans une crise permanente. À cela s'est ajoutée une perte d'attractivité de ces professions, notamment auprès des jeunes, due aux conditions difficiles d'exercice et à la faiblesse des rémunérations. On compte aujourd'hui 64 000 postes vacants dans le secteur de soin et de l'accompagnement, pourtant essentiels en ces temps de crise. ●

Source : Simon Heichette, enseignant-chercheur en sociologie dans The Conversation, janvier 2022.

« ON COMPTE AUJOURD'HUI 64 000 POSTES VACANTS DANS LE SECTEUR DE SOIN ET DE L'ACCOMPAGNEMENT, POURTANT ESSENTIELS EN CES TEMPS DE CRISE. »

Projet fédéral

2022
2027

Projet Fédéral 2022-2027 : changement de méthode

Le nouveau projet fédéral de la FAS fixe six axes stratégiques d'action pour les cinq prochaines années, afin d'incarner ce qui fait de nous, collectivement, un réseau, une Fédération, utile à l'accomplissement des solidarités actives.

I CONQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS ET RENDRE EFFECTIFS LES DROITS EXISTANTS

- 1 Lutter contre le non-recours aux droits et assurer un accès au droit commun notamment par la santé.
- 2 Allier transition écologique et justice sociale.
- 3 Conquérir les droits et libertés pour les femmes en précarité et lutter contre les discriminations.
- 4 Respecter les droits des étrangers en précarité.

II CONSTRUIRE LA SOLIDARITÉ À PARTIR DES PERSONNES ET DES TERRITOIRES

- 1 Agir avec les personnes concernées pour soutenir l'expression collective, développer des tiers lieux solidaires et culturels, créer des espaces de participation, structurer et développer le travail pair et favoriser la participation des personnes accompagnées dans les instances et les groupes de travail de la FAS.
- 2 Développer les politiques en partant des besoins et ressources de chaque territoire pour amplifier notre plaidoyer, soutenir et promouvoir l'élaboration systématique de diagnostics partagés, et participer à l'extension de programmes d'innovations territoriales.



Pascal Brice, président de la FAS lors du Congrès national 2022

© Julien Jaulin

III DÉVELOPPER LES COOPÉRATIONS ET PROMOUVOIR LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES

- 1 Promouvoir l'apport et la diversité associative, de l'Economie Sociale et Solidaire en France et en Europe.
- 2 Accompagner le réseau sur la mobilisation de la société civile et la consolidation de la gouvernance associative.
- 3 Ouvrir des espaces de coopération entre acteurs associatifs.
- 4 Promouvoir un mode de relations avec les pouvoirs publics marqué par le plein respect de l'autonomie associative, un choc de confiance, une prévisibilité des objectifs et des moyens dégagés.

IV SOUTENIR ET PROMOUVOIR LE TRAVAIL SOCIAL

- 1 Promouvoir auprès de l'ensemble de la société le travail social et l'action des associations en rendant plus visible leur utilité, leurs actions et leur diversité.
- 2 Faire connaître le secteur associatif dès que possible lors de la scolarité, ses métiers et ses différentes formes d'engagement (comme le service civique).
- 3 Construire la formation initiale et continue des professionnel·les, en partant des besoins et de l'expertise des personnes accompagnées.
- 4 Agir pour la reconnaissance des métiers et la promotion des carrières des professionnel·les de la lutte contre l'exclusion notamment pour les rémunérations et la nécessaire refonte des conventions collectives.
- 5 Amplifier la mobilisation d'intervenantes sociales au sein des événements et des instances de la Fédération.

V DÉVELOPPER LES CONNAISSANCES POUR CHANGER LE REGARD SUR LA PAUVRETÉ ET ADAPTER NOS RÉPONSES

- 1 Renforcer l'observation sociale au sein du réseau.
- 2 Collaborer avec les universités et laboratoires de recherche pour développer des observations complémentaires et permettre d'identifier les besoins à l'échelle territoriale et nationale.
- 3 Développer des espaces de discussion et de prospective au sein du réseau.
- 4 Organiser un ou des événements de communication à partir des travaux conduits.

VI FAIRE FÉDÉRATION : RENFORCER LE FONCTIONNEMENT ENTRE LES FAS RÉGIONALES ET LE NATIONAL

- 1 Développer une base de données des adhérents et un système d'information communs au sein du réseau facilitant le partage d'information et la transparence.
- 2 Consolider une politique co-construite de développement des ressources humaines, salarié·es et bénévoles, pour une meilleure réponse aux besoins des adhérents.
- 3 Construire un modèle économique partagé et harmoniser des règles comptables et budgétaires pour renforcer la solidité du réseau, anticiper les évolutions nécessaires, et s'adapter aux enjeux de demain.
- 4 Renforcer la qualité et la visibilité de notre offre de formation au sein du réseau.
- 5 Définir une stratégie de communication en lien avec les axes du projet fédéral.

Fédérés
pour construire
la solidarité

Changer de méthode pour rebâtir la confiance

En juin dernier la Fédération des acteurs de la solidarité a adopté son nouveau projet fédéral pour les cinq prochaines années, fruit d'un travail d'intelligence collective avec les Fédérations régionales et les adhérents de la FAS. Pour guider notre action et réaffirmer les valeurs que nous défendons, nous avons construit ce projet associatif autour de six axes stratégiques :

- ① **Conquérir** de nouveaux droits et rendre effectifs les droits existants,
- ② **Construire** la solidarité à partir des personnes et des territoires,
- ③ **Développer** les coopérations et promouvoir les dynamiques associatives,
- ④ **Soutenir et promouvoir** le travail social,
- ⑤ **Développer** les connaissances pour changer le regard sur la pauvreté et adapter nos réponses
- ⑥ **Faire Fédération** : renforcer le fonctionnement entre les FAS régionales et le national

Ce qui ressort de ce travail c'est le besoin fondamental de changer de méthode d'action pour retrouver de la confiance dans le secteur de la solidarité. Confiance envers les personnes en situation de précarité, confiance envers les intervenants du social et les associations. Cela passe par le fait de sortir d'un dirigisme centralisé pour prendre en compte les besoins des territoires, de sortir d'une logique de procédures administratives et financières qui freine l'action au lieu de la soutenir.

Simplifier pour les associations et les personnes qu'elles accompagnent

Nous constatons une complexification de la mise en œuvre des politiques sociales avec notamment une profusion de textes législatifs et réglementaires, des niveaux d'exigence et de résultats en inadéquation tant avec la réalité des besoins qu'un cadre budgétaire de plus en plus contraint. Le développement d'une logique de gestion par appels à projet ou par marchés publics où les compétences des acteurs sociaux en matière d'initiative sont totalement gommées, où la temporalité n'est pas adaptée et où la logique de concurrence sous tendue qui pourrait être intéressante du côté de l'amélioration de la qualité de l'accompagnement participe également à cette complexification. Cette logique entraîne en effet un empilement des réponses, une multiplicité des financements et de niveaux de décision et compétences rendant notre système de protection sociale illisible. Or pour accompagner dignement les personnes et faire face à l'évolution de la complexité des situations nous avons plus que jamais besoin de développer des coopérations et des articulations entre dispositifs, secteurs d'intervention et différentes natures d'acteurs

(associations, collectivités territoriales, personnes concernées, etc...). De plus, le volume des indicateurs à remplir, souvent peu exploités et surtout peu raccord avec les réalités des parcours de vie et d'accompagnement des personnes, a un impact, tant sur le temps de travail réel auprès des ménages, que sur la capacité d'adaptation des pratiques professionnelles et donc in fine sur le sens de son travail. La crise que traverse le travail social en est une traduction malheureusement éloquente.

Une simplification qui va de pair avec un choc de confiance

Il nous paraît donc urgent et essentiel de sortir de la défiance qui s'est installée ces dernières années. Défiance à la fois vis-à-vis des publics accompagnés, mais aussi vis-à-vis des acteurs et actrices de la lutte contre l'exclusion. Ainsi il convient de réaffirmer les rôles des différentes parties prenantes et de restaurer la confiance au sein de cadres de collaboration alors que les notions d'assistance, de bénéficiaires et même d'associations deviennent de moins en moins lisibles et partagées tant par les professionnelles du secteur que par les citoyen·nes. Afin de rendre effective cette simplification, la FAS propose la mise en place de nouveaux cadres de contractualisation basés sur la responsabilisation des acteurs, la simplification des modèles juridiques et des financements, dans une logique de programmation et de pluri-annualité qui apporte une vision claire et cohérente de l'action sociale. Simplifier les démarches administratives c'est aussi permettre aux personnes d'accéder à leurs droits et lutter contre le non-recours. En effet avoir 30% de non-recours aux droits est un échec tant pour les personnes concernées que pour la société en général.

Ce taux reflète la réalité de la complexité de faire valoir ses droits, il entraîne aussi un enracinement des problématiques et la complexité à les accompagner. Ainsi, accompagner la dématérialisation et favoriser l'accès aux outils numériques, « peut constituer un progrès pour l'accès aux droits quand elle s'accompagne de démarches de simplification et d'automatisation », comme l'affirme le Défenseur des droits dans un rapport de 2019. Cependant la FAS et ses adhérents estiment que « même si la dématérialisation a apporté une avancée majeure, il faut garder une dimension humaine et de proximité dans le traitement des dossiers administratifs pour les personnes en situation de précarité. Aussi, continuer à travailler sur la réduction des délais de traitement de dossiers car cela peut avoir un impact sur la vie des personnes en termes d'accès à la santé, logement, emploi, citoyenneté, etc. » dicit Lotfi Ouanezar, Directeur général adjoint Emmaüs Solidarité et adhérent de la FAS. Le changement de méthode implique de sortir des leviers conjoncturels pour endiguer des problématiques sociales structurelles et d'être dans une politique d'anticipation et de prévention et non exclusivement de réparation. Cela demande du temps, de la confiance et de passer d'une logique de coûts à une logique d'investissement basé sur des outils de contrôle en lien avec des objectifs co-construits. La FAS demande une action collective urgente, en parallèle d'une revalorisation des métiers de l'intervention sociale. En première ligne dans l'accompagnement des personnes en difficulté, ces métiers sont aujourd'hui en crise alors qu'ils sont essentiels à la cohésion de notre société. ●

Audrey-Jane Baldi
Emmanuel Bougras

LOU-JAYNE HAMIDA

Lors du dernier congrès national de la FAS en juin 2022 à Rennes, **Lou-Jayne Hamida** a été élue vice-présidente du Conseil d'Administration, une première dans l'histoire de la Fédération. Issue du Collège des personnes accompagnées et accueillies, Lou-Jayne est engagée depuis longtemps auprès de la FAS. Elle nous livre ses ambitions pour incarner ces nouvelles fonctions.



Vous avez été très investie dans les CRPA et le CNPA.

Maintenant, vice-présidente de la Fédération, quelles seraient vos demandes pour un acte II de la participation des personnes accompagnées ?

Lou-Jayne Hamida : Je me réjouis qu'un décret rende enfin obligatoire l'organisation des CVS dans le secteur social et médico-social. C'est à la suite du scandale dans les EPHAD du groupe d'Orpéa que le législateur s'est de nouveau penché sur cette loi. En plus du respect de la loi de 2002-2, qui est loin d'être appliquée partout, nous souhaitons que les personnes concernées puissent participer à toutes les instances et dans toutes les institutions où les décisions sont prises pour elles au niveau local, départemental, régional, national et international car rappelons-nous le slogan des CNPA/CRPA « Tout ce qui est fait pour nous sans nous est contre nous ». Il est donc impératif d'avoir un budget conséquent dédié à la formation des volontaires qui veulent s'investir pour représenter leurs pairs et défendre leurs intérêts. Le manque de formation est un frein considérable dans l'implication des personnes.

Le projet associatif adopté lors du Congrès demande un changement de méthode de travail avec les pouvoirs publics qui passe notamment par un choc de simplification. Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez et comment cela devrait se mettre en place ?

Lou-Jayne Hamida : Pour ma part il y a deux niveaux de simplification.



« PLUS DE BUDGET, BAISSÉ DES DOTATIONS, PAS LE CHOIX, ON NE PEUT PAS LES GARDER, FAUT LEUR DIRE QU'ILS DOIVENT LIBÉRER LEUR HÉBERGEMENT... »

Une concerne l'accès aux droits des différents publics que nous suivons, et l'exemple de l'accueil des réfugiés ukrainiens a prouvé que si l'État le veut il en a les moyens. D'un seul coup tous les services publics ont été accessibles, plus de fractures numériques - des accueils physiques quotidiens de 9 h à 18 h - plus de tracasseries administratives, d'obstacles à l'hébergement voire au logement, à l'accès au séjour, au travail, à la mobilité, à l'apprentissage du français, plus de non-recours. Les pouvoirs publics devraient déployer le même arsenal pour TOUS les publics. Le deuxième niveau c'est de permettre à notre secteur de retrouver sa liberté d'agir. Le système vertical mis en place

ces dernières années sous formes de commandes publiques a considérablement amoindri nos actions, affaibli notre légitimité et fracturé la confiance de nos publics. Leur temporalité n'est pas la même que celle de nos financeurs. Une urgence est une urgence et plus un accompagnement est long plus la situation de la personne s'enlise et s'enracine dans l'extrême précarité.

Plus largement avez-vous un message à faire passer dans le réseau ?

Lou-Jayne Hamida : Nous sommes la FAS, la Fédération des Acteurs de la Solidarité. Une Solidarité déclinée au pluriel. Nous connaissons parfaitement le terrain et ses multiples réalités et notre expertise est incontestable. Depuis des années, le secteur traverse une crise sans précédent. Comment réagir quand on vous dit du jour au lendemain : « Plus de budget, baisse des dotations, pas le choix, on ne peut pas les garder, faut leur dire qu'ils doivent libérer leur hébergement... ». C'est de la

violence morale pour les publics et les professionnel·les qui les accompagnent dont beaucoup d'ailleurs finissent par renoncer. Aujourd'hui au moins 64 000 postes sont vacants dans le secteur du soin et de l'accompagnement. Malgré tout cela, des hommes et des femmes continuent à exercer leur métier avec passion, avec dévouement même. Nous sommes le Cœur du Pays et pour reprendre l'expression de Victor Hugo nous prenons soin de son Âme c'est-à-dire de son Peuple. Gardons à l'esprit la grandeur et la noblesse de notre mission et de notre projet. ●

Propos recueillis par
Audrey Perona-Coral



ASFAD

Crèche multi-accueil M'Ti moun, l'accueil inconditionnel des enfants

Depuis 2012, la crèche multi-accueil M'Ti moun créée par l'association ASFAD permet aux enfants et à leurs parents, de (re) trouver l'équilibre entre vie de famille et vie professionnelle. Les 45 enfants, âgés de 8 semaines à 6 ans, sont accueillis et accompagnés quel que soit la situation de leurs parents. Ainsi 13 places de la crèche M'Ti moun sont réservées aux enfants des centres d'hébergement de l'ASFAD (CHRS, Centre Parental), 22 sont attribuées à la ville de Rennes et 10 aux enfants dont le parent travaille chez un réservataire de places : entreprise privée, collectivité, secteur public, association. Un multi-accueil inconditionnel et bienveillant qui permet aux familles les plus précaires de trouver une solution de garde en toute confiance.

Comment se dégager du temps pour s'occuper de ses dossiers administratifs, de sa santé, de son avenir professionnel quand on est jeune parent ? Les solutions de garde d'enfants ne sont pas accessibles à toutes les bourses et il est essentiel de trouver une crèche dont le personnel qualifié permet d'avoir entièrement confiance. « Notre équipe est formée pour veiller au bien-être des enfants mais aussi pour accompagner les parents dans leur parentalité quand c'est nécessaire » assure Marie-Hélène Pérou, infirmière puéricultrice et responsable de la crèche. « Certains ont besoin de conseils sur la nutrition, la santé, ils ou elles s'interrogent par rapport à des problèmes comportementaux ». En général dans les crèches, un-e professionnel-le est en charge de six enfants, mais au multi-accueil M'Ti moun, le ratio est d'une personne pour cinq enfants. En plus de l'équipe pédagogique,



© Sylvie Legoupi

une psychomotricienne accompagne les enfants. Le psychologue intervient aussi une fois par semaine pour réaliser des analyses cliniques et de la pratique afin de soutenir l'équipe dans le suivi des enfants. Cécile, éducatrice de jeunes enfants et adjointe de Marie-Hélène, travaille à la crèche depuis dix ans : « C'est une grande richesse d'avoir autant de mixité culturelle mais quand les pratiques éducatives sont différentes, ça demande de savoir écouter et prendre le temps ». Pour mieux préparer les parents aux pratiques de la crèche, ils sont invités à remplir un questionnaire d'adaptation pour connaître leurs habitudes à la maison et ainsi permettre à l'équipe pédagogique d'entamer une discussion lors des entretiens individuels. « Ici certains parents ont vécu des choses difficiles, des violences, des accidents de la vie, ils nous livrent des choses très personnelles parfois, ce qui ne serait pas le cas dans une autre crèche », nous confie Cécile.

La mixité sociale et l'intégration de toutes et tous quelque soit la situation sociale ou le handicap sont au cœur du projet M'Ti moun. Accueil quotidien, occasionnel, d'urgence, à temps plein ou partiel, les enfants sont accueillis dans toutes les circonstances. Un modèle qui fait ses preuves grâce à l'accompagnement de professionnel-les engagé-es spécialement formé-es pour répondre aux besoins des enfants et des parents. Depuis quelques mois, Juliana, jeune maman du petit Elyon 18 mois porteur de handicap, confie son fils à l'équipe M'Ti moun chaque matin : « Maintenant il tend les bras vers les dames de la crèche quand il arrive, ça me donne confiance qu'il ait confiance ». ●

Audrey Perona-Coral

L'Îlot ou la possibilité d'une seconde chance

L'ÎLOT



© Mehrak Habibi

Comment trouver un emploi durable en sortie de détention ? C'est l'un des défis que tentent de relever les conseiller.es en insertion professionnelle (CIP) de l'association l'Îlot à Amiens. Restauration, mécanique, mais aussi agriculture, ici les salarié-es en insertion, dont des personnes sous-main de justice, acquièrent les compétences nécessaires au retour à l'emploi. Un parcours de plusieurs mois, parfois difficile, qui se construit au quotidien avec le CIP et l'encadrant-e technique, un binôme très à l'écoute.

« Quand on est entre quatre murs on ne pense qu'à une chose c'est d'en sortir, mais une fois dehors, c'est autre chose ». Tony, 40 ans travaille comme agent de restauration au sein du chantier d'insertion de l'Îlot depuis trois mois, après cinq années d'incarcération. Déterminé à retrouver le chemin de l'emploi, il a travaillé comme auxiliaire d'étage durant sa détention et entrepris une formation de serveur. Aujourd'hui, il continue de se former dans son atelier restauration. Pour lui, le plus difficile n'est pas de reprendre un rythme de travail qu'il avait en détention mais plutôt « de se réapproprier le monde extérieur et de reprendre une vie sociale », mais aussi d'accepter parfois la discipline quasi militaire inhérente au métier.

Annie et Stéphane forment le binôme CIP/encadrant technique qui accompagnent Tony depuis son arrivée sur le chantier d'insertion. « L'encadrant technique est à

l'écoute et anticipe, il repère tout de suite quand ça ne va pas ». Stéphane a en effet un double rôle d'apprentissage du métier mais également d'accompagnement et d'écoute « il faut s'adapter à chaque personne. Je suis en lien très étroit avec la conseillère en insertion ce qui permet d'instaurer une relation de confiance ». Pour Annie, la CIP, l'écoute est également au centre de son métier. Mais elle rappelle que sa principale fonction est l'insertion dynamique par l'emploi. « Il faut que la personne se saisisse de son passage ici pour parvenir à construire ses projets et nous quitter au bout de 24 mois maximum. ».

Concernant les personnes sortants de détention, « c'est le temps qui doit être pris en compte. L'adaptation peut être plus longue, l'erreur serait d'aller trop vite. Après des années de privation de liberté il faut prendre le temps de retrouver des repères et laisser la possibilité aux personnes de prendre leurs marques ». C'est ce qui permet notamment à Tony de prendre du recul sur sa situation « on travaille 20h par semaine, ça nous laisse deux jours pour les rendez-vous administratifs, psychologue etc et aussi pour réfléchir à la suite ». Annie doit s'adapter à la temporalité particulière de l'administration carcérale. Les conseiller.es d'insertion et de probation (SPIP) sont ses interlocuteur.ices principaux.ales au sein des maisons d'arrêt, en charge de la réinsertion des détenu.es. Malheureusement, les liens peinent à se faire en raison du sous-effectif des SPIP qui ne peuvent pas proposer un accompagnement qualitatif aux personnes au vu du nombre de dossiers traités. « Il existe pourtant une plateforme de l'inclusion dans laquelle nous sommes répertoriés, parfois méconues des SPIP qui y ont pourtant accès. Grâce à l'approche spécifique des conseiller.es en insertion professionnelle, les personnes accompagnées ont plus de chances de trouver un emploi durable ou une formation menant vers le retour à l'emploi. Avec 39% de sorties dynamiques sur quatre-vingt-six personnes accueillies en 2021, l'Îlot offre une vraie seconde chance de s'en sortir sur le long terme. ●

Charlotte Abello



© Mehrak Habibi



MUTATIONS DU TRAVAIL SOCIAL : ENJEUX, URGENCES, NOS PROPOSITIONS

Les crises du travail social

Le travail social traverse depuis de nombreuses années une crise qui, si elle devait se poursuivre, pourrait remettre en cause la mise en œuvre même des politiques publiques de solidarité et de cohésion sociale voulues par l'État.

Cette crise est bien entendu multifactorielle et doit être incluse dans un contexte plus global des nombreux secteurs en tension. L'un de ces facteurs est la perte de sens du travail social, prenant sa source dans l'activité quotidienne dans les dispositifs qui fait de plus en plus la part belle aux tâches administratives plutôt qu'à l'accompagnement social et où parfois les objectifs de « fluidité » prennent le pas sur la réelle prise en compte des besoins sociaux.

La difficile reconnaissance du rôle fondamental des 2 millions de professionnel·les du travail social dans le maintien de la cohésion sociale et l'insertion des personnes en situation de précarité, par les pouvoirs publics et par les citoyen·nes, participe également à cette perte de sens. Notre difficulté collective à mieux faire connaître le secteur, ses actions et ses apports pour la société doit aujourd'hui se transformer en un axe majeur de progression.

Le secteur social connaît également une pénurie de personnel dans nos établissements et services avec un impact lourd pour les personnes soignées, accompagnées et pour leurs familles. En 2020 selon une étude réalisée pour Nexem,

71% des établissements du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif rencontraient des difficultés de recrutement et plus de 65 000 postes demeuraient non pourvus. À cela s'ajoute les conditions de travail difficiles et le faible niveau de rémunération. L'Ufas-CGT a calculé que dans les années 1970, un·e travailleur·se social·e débutait avec 2,5 fois le SMIG alors qu'aujourd'hui le salaire moyen est de 100 € de plus que le SMIC. L'évolution du mode de financement de l'action sociale est également au cœur des préoccupations. Le recours aux subventions - au détriment des dotations globales -, aux appels à projet, aux conventions annuelles de financement, fragilisent les associations. Elles recourent de plus en plus à des contrats de travail précaires ce qui fragilise leur trésorerie et limite leur capacité de projection et d'innovation sociale. C'est aussi pour répondre à ces enjeux que la Fédération appelle à la promulgation d'une loi de programmation pluriannuelle « de la rue au logement » pour le secteur Accueil, Hébergement, Insertion (AHI). ●

« EN 2020 SELON UNE ÉTUDE RÉALISÉE POUR NEXEM, 71% DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL PRIVÉ À BUT NON LUCRATIF RENCONTRAIENT DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT ET PLUS DE 65 000 POSTES DE MEURAIENT NON POURVUS. »

Les propositions de la Fédération des acteurs de la solidarité*

www.federationsolidarite.org

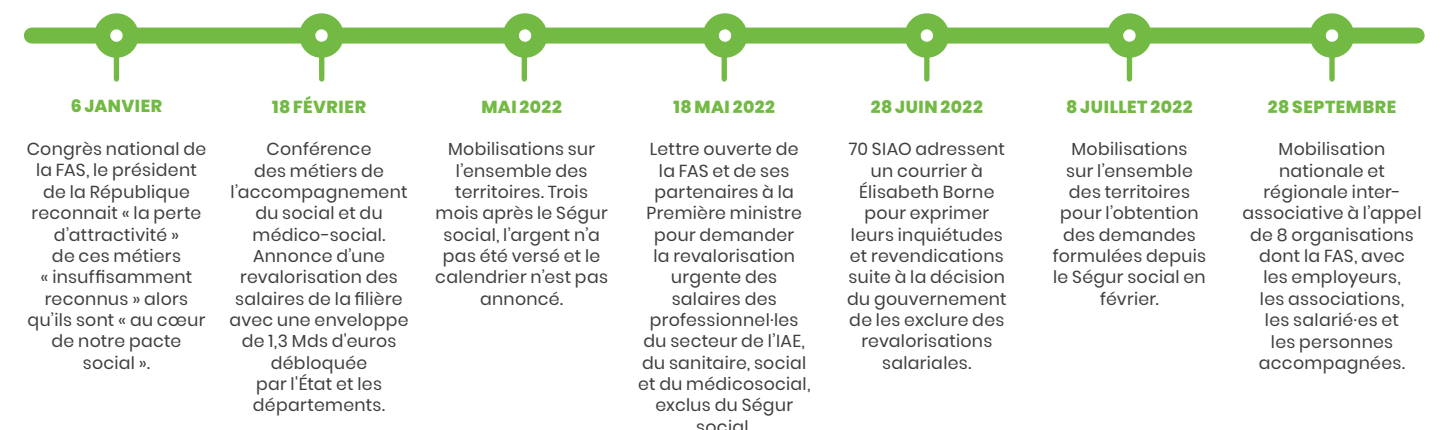
Dans le cadre de son congrès national 2022, la FAS, avec son réseau d'adhérents, a élaboré une plateforme de propositions pour les cinq prochaines années. L'une de nos premières revendications porte sur **la revalorisation des salaires et des carrières** des professionnel·les du secteur privé non lucratif. Nous demandons une **revalorisation des dotations globales, des subventions et des aides** aux postes versées à l'ensemble des structures sociales et médico-sociales et des structures d'insertion par l'activité économique. L'objectif étant de permettre aux employeurs d'appliquer à l'ensemble de

leurs équipes la revalorisation accordée aux professionnel·les de santé puis à une partie du secteur social. La Fédération appelle également au **renforcement des moyens d'accès à la formation continue** des professionnel·les de la lutte contre les exclusions, en complémentarité avec les OPCO, et la mise en œuvre d'un plan massif et durable de formation. Nous souhaitons que le cadre de la formation initiale soit entièrement repensé afin de mieux répondre aux réalités de terrain et aux évolutions des politiques publiques. **Ainsi les modules de formation au secteur de la lutte contre l'exclusion** (besoins

des publics, acteurs, politiques publiques) devraient devenir **obligatoire dans la formation initiale** de tous les étudiant·es en travail social ; et la totalité du coût induit par l'accueil de stagiaires et d'apprenants pris en charge pour les employeurs du secteur de la lutte contre l'exclusion. La FAS demande aussi **la reconnaissance du travail pair et le financement de son déploiement** dans le secteur social et médico-social afin de développer de nouvelles formes d'accompagnement basées sur le savoir expérientiel des personnes et de poursuivre la recherche d'équipes plurielles et pluridisciplinaires. ●

*issues de la plateforme de propositions 2022-2027

RETOUR SUR PLUS DE 6 MOIS DE MOBILISATION



Des métiers d'avenir en évolution

En parallèle de ces crises que traverse le travail social, il est aussi en pleine mutation. Ainsi, face à une montée de la précarité, à la hausse du non recours et à la disparition des services publics, la sphère d'intervention des professionnel·les s'élargit. Elles et ils s'inscrivent de plus en plus dans des dynamiques « d'aller vers », d'innovation et d'appui sur les ressources locales, quand elles existent. Pendant une courte période, la crise sanitaire a démontré qu'il était possible de décloisonner les champs d'action du sanitaire et du social sur de nombreux territoires, d'accélérer la

mise en place de collaborations institutionnelles et associatives et la mutualisation entre acteurs associatifs, collectivités territoriales et mouvements citoyens. Du fait de la dématérialisation des démarches et de la diminution des accueils en guichet physique, le numérique peut, avec l'équipement et la formation nécessaire, permettre une évolution positive du travail social, tant pour les personnes accompagnées que pour les professionnel·les. Nos métiers sont ceux de l'humain, du soin, de l'accompagnement, du lien social, de l'égalité des chances, et parce qu'ils

sont des métiers d'avenir, le réseau FAS demande une revalorisation urgente de tous ces métiers pour le bien commun et pour une société solidaire. ●

Emmanuel Bougras

« NOS MÉTIERS SONT CEUX DE L'HUMAIN, DU SOIN, DE L'ACCOMPAGNEMENT, DU LIEN SOCIAL, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES »

INTERVIEW

JEAN-LOUIS LAVILLE

Jean-Louis Laville est professeur du Conservatoire National des Arts et Métiers à Paris (Cnam), où il est titulaire de la Chaire « Économie Solidaire ». Il a été chercheur au CNRS et est aujourd'hui membre du laboratoire Histoire des technosciences en société (HT2S). Ses recherches portent sur le monde associatif et la façon dont il s'insère dans notre société. Intervenant au Congrès de la FAS en juin 2022 à Rennes, nous avons souhaité cette fois-ci l'interviewer pour le F Magazine. Rencontre.

En tant que chercheur, qu'est-ce qui vous a intéressé dans l'étude des associations ?

Jean-Louis Laville : Jusqu'à récemment, les associations représentaient un angle mort dans les enquêtes des sciences sociales qui s'intéressaient plutôt aux services publics ou aux entreprises privées... Ce qui me semblait questionnable, c'était cet écart entre la présence des associations dans notre société et leur presque absence dans la recherche. Comment réfléchir avec les responsables associatifs et les intervenantes sociales ? Comment trouver des clés d'analyse et de fonctionnement sans plaquer des recettes toutes faites venues du privé ? Comment penser l'organisation des associations en impliquant les personnes accompagnées ? Ces questions, et bien d'autres encore, dirigent mon travail depuis des années.

En quoi considérez-vous que nous sommes aujourd'hui à un tournant de la vie associative ?

Jean-Louis Laville : Nous faisons face à 2 tendances contradictoires. D'un côté le travail social endosse une portée émancipatrice et libératrice, et d'un autre côté, il est aussi le lieu d'une managérialisation grandissante, entraînant des réductions de budget, des contrôles tatillons, un manque de confiance, une absence de



© Julien Jaulin

reconnaissance... L'un des problèmes du managérialisme, c'est qu'il a créé des coupures entre les personnes qui travaillent sur le terrain et leur direction. Aujourd'hui il est important que les méthodes de gestion respectent la spécificité des associations et soient soucieuses de concrétiser les potentialités des salarié-es et des usager-es. Je crois que c'est réellement en train de bouger. La période qui a mis l'accent sur le mimétisme avec les entreprises privées est peut-être en train de s'achever. Le scandale des établissements lucratifs pour les personnes âgées, Orpéa et Korian par exemple, nous l'a montré. Ces groupes d'abord présentés comme exemplaires ont mis en danger la vie et les droits humains. L'objectif est de ne jamais perdre de vue le vrai projet associatif, la raison d'être de l'association, sinon on ne fait que de la gestion.

Selon vous, comment rendre visible la capacité d'intervention et d'innovation des associations ?

Jean-Louis Laville : Les associations sont en capacité de trouver des solutions inédites dans des sociétés complexes. En travaillant au plus près des personnes en situation de précarité, en les écoutant, en prenant en compte leur parole, leur expérience et leur parcours, beaucoup d'associations trouvent les réponses qui mènent à l'autonomie des personnes. Peut-être que l'un des problèmes, c'est que ces innovations restent encore trop cachées, pas assez mises en lumière. Valoriser la capacité d'intervention et d'innovation des associations suppose un travail de mutualisation, de partage, afin de mieux connaître ce que font les autres, pour pouvoir s'en inspirer, mais aussi pour permettre de créer cet effet de multiplicité et de diversité. C'est en rendant visibles leurs actions auprès des partenaires publics et privés, mais aussi auprès de la société dans son ensemble, que les associations pourront faire grandir leur légitimité et donc leur reconnaissance.

Plus précisément, quels changements pour la Fédération des acteurs de la solidarité ?

Jean-Louis Laville : La Fédération des acteurs de la solidarité est présente sur des problèmes majeurs de la société actuelle. Je crois que l'heure est arrivée d'entrer dans une coopération

« EN TRAVAILLANT AU PLUS PRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ, EN LES ÉCOUTANT, EN PRENANT EN COMPTE LEUR PAROLE, LEUR EXPÉRIENCE ET LEUR PARCOURS, BEAUCOUP D'ASSOCIATIONS TROUVENT LES RÉPONSES QUI MÈNENT À L'AUTONOMIE DES PERSONNES. »

conflictuelle avec les pouvoirs publics, entre construction et interrogation. Si la Fédération avance déjà dans ce sens, les pouvoirs publics doivent aussi faire un pas pour aller à sa rencontre. Traiter les problèmes auxquels sont confrontées les associations et la société implique de sortir de la technocratie envahissante pour aller vers l'action publique du 21^{ème} siècle : un dialogue exigeant et une co-construction entre les personnes concernées, les associations et les pouvoirs publics. Par ailleurs, de nouvelles coopérations entre le monde associatif et le monde de la recherche sont possibles. C'est en organisant des recherches participatives avec les associations et les personnes impliquées dans celles-ci que nous réussirons à mieux connaître et mieux identifier les problèmes de société et donc mieux les combattre. On ne peut pas résoudre les questions d'aujourd'hui par le seul marché ou par l'État. Il y a une tierce partie, c'est la société elle-même, qui s'organise notamment autour des associations mais pas que. Notre défi est d'accroître la crédibilité de ce 3^{ème} pôle, de faire en sorte qu'il prenne de plus en plus de place dans le débat public.

Pour finir, on entend beaucoup parler d'« innovation sociale », quelle définition donneriez-vous à cette expression ?

Jean-Louis Laville : Pour moi, une innovation sociale peut tout aussi bien être audacieuse comme discrète ou modeste, l'important est qu'elle permette toujours l'amélioration de la vie quotidienne des personnes.

Propos recueillis par Marguerite Bonnot



EN SAVOIR PLUS



LA FABRIQUE DE L'ÉMANCIPATION.

Repenser la critique du capitalisme à partir des expériences démocratiques, écologiques et solidaires. Editions du Seuil, collection La Couleur des idées, 2022. Par Jean-Louis Laville et Bruno Frère.

www.jeanlouislaville.fr/

« LA DÉMATÉRIALISATION À MARCHÉ FORCÉE PORTE ATTEINTE AU PRINCIPE D'ÉGAL ACCÈS AU SERVICE PUBLIC ET REPOSE SOUVENT SUR DE SIMPLES PRATIQUES ADMINISTRATIVES NON FORMALISÉES, À LA BASE JURIDIQUE INSTABLE. »

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES : LE DÉFENSEUR DES DROITS RESTE VIGILANT SUR LES MESURES ENGAGÉES

En dix ans, le Défenseur des droits a reçu près d'un million de réclamations, dont 115 000 l'année dernière (+18,6% en un an). Parmi les motifs principaux de saisine, les relations avec les services publics (+18,7%) : absence de réponse, délais déraisonnables, difficulté à joindre l'agent responsable du dossier, impossibilité de prendre rendez-vous à un guichet... En cause, selon Claire Hédon, à la tête de l'institution, la transformation numérique, plus préjudiciable encore pour les publics éloignés du numérique administratif tels que les personnes âgées, les jeunes, les personnes étrangères ou en situation de précarité. « Assortie d'une réduction du nombre d'agents présents au guichet, la transformation numérique des services publics s'est traduite par un report systémique sur l'usager de tâches et de coûts qui pesaient auparavant sur l'administration », relève la Défenseure des droits, concluant à un « renversement d'un des trois principes du service public,

l'adaptabilité, qui devient une qualité attendue de l'usager pour qu'il puisse accéder à ses droits, plutôt qu'une exigence incombant aux services publics eux-mêmes ». Pour elle, cette « dématérialisation à marché forcée » porte « atteinte au principe d'égal accès au service public et [repose] souvent sur de simples pratiques administratives non formalisées, à la base juridique instable ».

Si la dématérialisation peut constituer un progrès, admet Claire Hédon, elle doit s'accompagner de garanties, comme le « maintien systématique d'un accès alternatif et la possibilité d'un accompagnement suffisamment proche, compétent et disponible. » Dans cette perspective, des espaces « France services » ont été installés sur le territoire depuis 2020. Mais, en pratique, ce sont des agents d'accueil salariés des porteurs de projet (collectivités territoriales ou associations) qui y interviennent sans appartenir aux administrations (La

Poste, Pôle emploi, CAF...) et qui, finalement, peuvent se heurter aux mêmes difficultés que les usagers. Dans ce contexte, la Défenseure des droits restera vigilante au principe d'un accès au service public pour tous, une « promesse [qui] ne sera pas tenue avec la mise en place d'un simple service d'accompagnement », martèle-t-elle. Autre point de vigilance : l'automatisation du calcul et du versement de certaines prestations, mise en avant comme une solution de simplification des démarches. Claire Hédon se montre là encore perplexe car cette mesure « n'exclut pas tout dysfonctionnement » et fait courir le « risque d'aller encore plus loin dans l'effacement des services publics [...] ». ●

Rapport annuel d'activité 2021 du Défenseur des droits, disponible sur <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/mots-cles/rapport-annuel-2021>.

Florence Tamerlo

UN RAPPORT ONUSIEN SE PENCHE SUR LE NON-RECOURS AUX DROITS

« Lorsque le manque d'information, les obstacles bureaucratiques ou la crainte de l'humiliation dissuadent les personnes de demander les prestations auxquelles elles ont droit, la société n'évite aucune dépense, mais manque une occasion de réduire la pauvreté et les inégalités et donc d'améliorer la cohésion sociale et les perspectives de développement à long terme », lance le rapporteur spécial sur les droits de l'Homme et l'extrême pauvreté de l'ONU dans un rapport sur le non-recours aux droits publié le 24 juin dernier. Parmi les raisons du non-recours, Olivier de Schutter pointe les erreurs de ciblage de populations qui peuvent exclure des bénéficiaires potentiels. Au-delà, le rapporteur spécial déplore

la méconnaissance de l'existence même de la prestation, l'absence d'information sur ses conditions d'octroi, des montants faibles ou des versements imprévisibles... Pour preuve, en France, 55% des personnes interrogées dans le cadre d'une enquête menée en 2011 ont déclaré avoir obtenu leurs informations sur le RSA via la télévision et la radio, contre 13% seulement auprès de l'administration ou de la société civile. S'agissant de la dématérialisation de la protection sociale, le rapporteur spécial admet qu'elle « peut présenter des avantages pour ce qui est de réduire le non-recours », mais elle implique aussi une maîtrise des outils numériques, un obstacle supplémentaire pour certaines catégories de la population (personnes âgées, personnes précaires ou

sans abri...). Aussi préconise-t-il de créer des « guichets uniques », de simplifier les procédures en réduisant le nombre de justificatifs requis et de prévoir des voies de recours claires et accessibles. ●

« Le non-recours aux droits dans le cadre de la protection sociale » - Disponible sur <https://uriz.fr/iKRT>

Florence Tamerlo

MARAUD'IN : DÉVELOPPER L'USAGE DU NUMÉRIQUE DANS L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Aujourd'hui en France, 13 millions de personnes sont encore éloignées du numérique et 5 millions d'entre elles se trouvent en situation de précarité et de grande exclusion. Dans ce contexte, la dématérialisation des démarches administratives à 100% et la place croissante du numérique créent de nouveaux besoins pour les personnes à la rue (rechargement de leur portable, accès à une connexion internet, accompagnement pour les démarches en ligne...). Le projet Maraud'IN créé avec le soutien des Fondations AFNIC, JM Bru-

neau et le Groupe FDJ et en partenariat avec La MedNuM vise à répondre à ces besoins identifiés sur le terrain. Le projet, en expérimentation depuis 2021 jusqu'au premier trimestre 2023, a pour objectifs notamment de développer l'usage du numérique dans l'accompagnement social en équipant les maraudes existantes en matériel numérique et en les formant à la médiation numérique adaptée aux spécificités de la veille sociale. Pour l'heure, six maraudes ont été équipées en matériel numérique et ont bénéficié de la formation

Maraud'IN. Durant l'année en cours, le projet est en cours d'essaimage auprès de 14 nouvelles maraudes en cours d'équipement et de formation. Au total, ce sont dix régions qui sont couvertes par les maraudes participants au projet Maraud'IN ainsi que la Guyane ; ces maraudes ayant vocation à accompagner entre 2000 et 4000 personnes à la rue. ●

Sarra Chekhab

Marthe Yonh,

représentante des membres français de la FEANTSA

En juin dernier, trois cents professionnels du secteur de l'hébergement et du logement venus de toute l'Europe, y compris la FAS, se sont réunis à Dublin à l'occasion de la conférence annuelle de la FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri). Au programme, des conférences et ateliers pour échanger sur les difficultés et les bonnes pratiques des pays membres de l'Union Européenne. La conférence de la FEANTSA fut aussi l'occasion de rencontrer Marthe Yonh, nouvelle représentante des membres français de la FEANTSA, succédant à Jean-Michel David de l'UNCLLAJ. Directrice de la branche hébergement pour les départements 93/94/95 de Cités Caritas, Marthe Yonh est en charge de l'animation du groupe des 17 membres français de la FEANTSA.



Vous venez d'être nommée représentante des membres français de la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA), quelles sont les missions des 17 membres français ?

Marthe Yonh : Nous sommes un réseau d'associations européennes de lutte contre le sans-abrisme, une construction collective communautaire. Les membres français sont invités à échanger pour porter des actions communes et participer aux différentes rencontres organisées par la FEANTSA pour confronter et valoriser leurs pratiques. La FEANTSA organise des clusters (sorte de groupes de travail) autour de thématiques prioritaires pour nous permettre d'échanger : les femmes sans-abri, les spécificités des populations migrantes, l'accès au Logement d'abord, l'accueil des publics LGBTQI, etc. Ces dernières années, ces groupes de travail ont permis la mise en place de projets innovants à l'échelle européenne. Mais, la dynamique du réseau FEANTSA dépend du degré d'implication de chacun des membres, chaque année d'activité est différente. À nous de jouer pour apporter un regard global et ouvert, tant français qu'europeen, sur tous les aspects du sans-abrisme et à contribuer à faire bouger les lignes !

« AVEC MA COLLABORATRICE LAURIE ROBERT, ET LES 17 AUTRES MEMBRES FRANÇAIS, NOUS SOUHAITONS RENFORCER NOS CONNAISSANCES SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA FEANTSA ET NOUS RÉPARTIR DANS LES DIFFÉRENTS CLUSTERS THÉMATIQUES. »

Qu'avez-vous appris lors de la conférence FEANTSA à Dublin des 2 et 3 juin dernier ?

Marthe Yonh : La Conférence de Dublin fut l'occasion d'échanger sur les différentes dynamiques des politiques sociales dans chaque État membre, d'être informé sur la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (cf encadré) qui est en cours d'élaboration, et de mieux comprendre comment la Commission européenne s'investit sur ces thèmes. Les deux jours étaient organisés autour de différents ateliers pour prendre un peu de hauteur. J'ai participé à celui qui portait sur les adaptations aux changements climatiques et un autre sur une pratique irlandaise dans un service d'accompagnement social qui travaille avec un psychologue pour prévenir les potentiels traumas des travailleurs sociaux.

Quels sont les objectifs des membres français de la FEANTSA pour 2023 ?

Marthe Yonh : Avec ma collaboratrice Laurie Robert, et les 17 autres membres français, nous souhaitons renforcer nos connaissances sur le fonctionnement de la FEANTSA et nous répartir dans les différents clusters thématiques. En préparant en amont et en aval la participation des uns et des autres dans ces différents clusters, l'ensemble des membres du groupe pourra alimenter la réflexion et pourra avoir un retour sur ce

MEMBRES FRANÇAIS DE LA FEANTSA



qui y est partagé. Nous souhaitons aussi contribuer activement à la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme et déterminer quel rôle nous pourrions jouer auprès du gouvernement pour la dynamiser.

En quoi cette collaboration européenne est-elle une force pour lutter contre le sans-abrisme en France ?

Marthe Yonh : Cela permet de mettre les sujets du sans-abrisme à l'agenda de la Commission européenne, de promouvoir et développer des politiques fortes en matière d'accompagnement social et de lutte contre le sans-abrisme. C'est la force du collectif, nous avons plus d'impact en collaborant avec les autres pays membres. Le plaidoyer et nos actions de lobbying ont plus de poids pour dénoncer le non-respect de certains principes européens et les violations des droits humains. **Existe-t-il des problématiques typiquement françaises ?**

Marthe Yonh : La France est assez avancée en matière de loi, réglementation, droit, moyens alloués, mais ces avancées ne sont pas suffisamment visibles à l'échelle européenne. Nous avons aussi beaucoup à apprendre des autres pays européens, notamment comment sur leur utilisation des fonds européens pour lutter contre le sans-abrisme

des différences et similitudes d'accompagnement est si importante.

La FAS demande un changement de méthode aux institutions françaises pour recréer de la confiance entre les différents acteurs de lutte contre la pauvreté, quels exemples de bonnes pratiques européennes pourraient être mis en place en France ?

Marthe Yonh : Je n'ai pas encore suffisamment de recul en tant que représentante des membres du groupe France mais certains pays européens, comme la Finlande ou l'Italie semblent déployer une véritable stratégie du Logement d'abord ce qui leur a permis de débloquer des fonds européens pour lutter contre le sans-abrisme. L'approche allemande est aussi inspirante. Elle a instauré la mise en place d'enquêtes annuelles et obligatoires pour les municipalités concernant le sans-abrisme, approfondies par des études menées tous les deux ans.

Tiphaine Guérin

i PLATEFORME EPOCH

La mise en place de la Plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme (EPOCH) a été signée à Lisbonne en 2021 par tous les États membres de l'Union Européenne avec l'objectif d'éradiquer le sans-abrisme d'ici 2030. Lors de la Présidence française de l'UE, en 2022, la France avait rassemblé ces voisins européens pour valider un plan d'action autour de 3 objectifs :

- 1 Améliorer la collecte de données quantitative et qualitative pour objectiver le sans-abrisme.
- 2 Encourager la communication et les échanges de bonnes pratiques entre politiques et acteurs sociaux, et entre pays européens, pour mettre en œuvre concrètement la politique de Logement d'abord.
- 3 Inciter les autorités de gestion à mobiliser les fonds communautaires sur le logement et l'accompagnement.

L'accompagnement social des personnes étrangères en situation administrative précaire



La Fédération a publié en juillet 2022 une étude sur l'accompagnement social des personnes en situation administrative précaire (avec titres de séjour de courte durée et dont le renouvellement est incer-

tain ou sans titres de séjour). Le constat est double : les personnes étrangères sont confrontées à un « mur administratif » et à de nombreuses difficultés d'accès et de renouvellement de leurs droits, notamment droit au séjour et droits sociaux, et les travailleuses et travailleurs sociaux qui les accompagnent sont à leur tour plongés dans des impasses. La Fédération a donc souhaité rappeler dans cette étude le rôle indispensable de l'accompagnement social dans toutes ses dimensions (santé, culture, loisirs, accompagnement juridique, accès au logement lorsque cela est possible, etc.) pour toutes les personnes présentes sur le territoire, en fonction de leurs besoins. Elle présente par ailleurs un certain nombre d'initiatives et de projets mis en œuvre dans des structures adhérentes de la Fédération, qui peuvent

s'adresser aux personnes accueillies quel que soit leur statut, mais qui représentent des leviers dans l'accompagnement social des personnes en situation administrative précaire. ●

Retrouver l'étude sur le site www.federationsolidarite.org

« LES PERSONNES ÉTRANGÈRES SONT CONFRONTÉES À UN « MUR ADMINISTRATIF » ET À DE NOMBREUSES DIFFICULTÉS D'ACCÈS ET DE RENOUVELLEMENT DE LEURS DROITS. »

SORTIE DU BAROMÈTRE FAS UNICEF 2022

Le troisième baromètre de la rentrée réalisé par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) en partenariat avec l'UNICEF vient d'être publié. Ce baromètre s'appuie sur les demandes des personnes en famille réalisées auprès du 115, le numéro d'appel d'urgence pour les sans-abri. La réponse du 115 est soit immédiate, soit en différé mais toujours réalisée dans les 24h. Les personnes qui le sollicitent sont essentiellement à la rue, hébergées par des tiers ou sortantes de structures d'hébergement. Les demandes sont enregistrées dans le logiciel SI SIAO. Le baromètre réalisé à proximité de la période scolaire fait un focus sur les personnes en famille : les couples ou groupes avec enfants et les familles monoparentales. L'analyse couvre la France entière, y compris les DOM. Elle porte uniquement sur une

journée et une comparaison est réalisée avec les mois et les années précédents. Les informations analysées sont le volume de demandes, les motifs des demandes et les réponses apportées : attribution d'un hébergement et type de lieu (majoritairement à l'hôtel) ou refus du 115 (essentiellement pour absence de places disponibles). Un focus est réalisé sur la prise en charge des enfants et notamment ceux de moins de 3 ans ainsi que sur les départements dans lesquels les demandes non pourvues des personnes en famille sont les plus conséquentes. L'analyse de l'évolution dans le temps permet de mesurer l'efficacité des dispositifs mis en place pour accueillir les familles. ●

Retrouver l'étude sur le site www.federationsolidarite.org

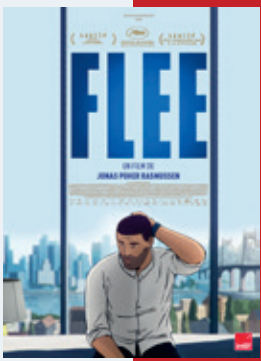


PERISCOPE CULTUREL

DOCUMENTAIRE D'ANIMATION FLEE

Le film FLEE, distribué par Vivement Lundi de Rennes et nommé aux derniers OSCAR, retrace le parcours d'Amin, 36 ans, réfugié afghan au Danemark, contraint de fuir son pays avec sa famille dans les années 80. Si l'esthétique du film donne l'effet d'une fiction, les images d'archives insérées tout au long du film nous ramènent à la réalité en donnant plus de force au combat d'Amin pour la liberté. Le film est produit par Amnesty International France et réalisé par Jonas Poher Rasmussen, amis d'Amin depuis 25 ans. Le choix d'utiliser des images d'animation s'est imposé comme une évidence pour préserver l'anonymat du héros. Aujourd'hui marié et universitaire, Amin livre un récit universel sur l'émancipation. Réfugié, il doit trouver sa place dans un pays qui n'est pas le sien, homosexuel, il devra assumer une identité sexuelle réprimée dans son pays d'origine. Si cette histoire commence dans les années 1980, elle en rejoint bien d'autres. Plus de 100 millions de personnes ont été déplacées dans le monde en 2022 selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR). ●

➤ **POUR SAVOIR PLUS :** Documentaire d'animation franco-danois de Jonas Poher Rasmussen (1h 23)



ESSAI ÉDUCATION POPULAIRE

L'essai d'André Decamp propose une analyse de la marchandisation du secteur associatif avec l'avènement des « start-up sociales ». Alors que les métiers du social se trouvent enlisés dans une crise sans précédent, le développement de l'entrepreneuriat social interroge les professionnel·les et notamment sur la finalité financière de ce mode d'intervention, parfois incompatible avec l'accompagnement des personnes sur le long terme. D'une description de l'état actuel des centres en sociaux en passant par le décryptage des normes sociales européennes, l'auteur livre une enquête de terrain enrichie par son double point de vue de chercheur et de praticien du secteur social. André Decamp est diplômé d'État d'ingénierie sociale et prépare une thèse de doctorat à l'Université libre de Bruxelles. Il a été directeur d'établissement social pendant quinze ans, avant de devenir membre du Laboratoire d'innovation sociale par la recherche-action (LISRA). ●

➤ **POUR SAVOIR PLUS :** **Éducation populaire - Nouvel eldorado des start-up sociales ?** par André Decamp
Publié aux éditions Libre & Solidaire en janvier 2022



DOCUMENTAIRE L'ESSENCE DES SOUVENIRS

Abdulkader Fattouh a un rêve, celui de devenir « nez ». Originaire de Syrie, il a fui la guerre et traversé la Méditerranée, risquant sa vie de nombreuses fois pour arriver jusqu'à Versailles où il étudie à l'école de parfumerie. Dans ce documentaire de 28 minutes, la journaliste et réalisatrice Mélanie Goupy fait le portrait sensoriel d'un jeune homme dont la parfumerie est la passion depuis tout petit. Son grand-père tenait une boutique de parfums dans la vieille ville d'Alep, tandis que sa grand-mère, « experte en roses », faisait des confitures à la maison. Une rencontre avec un jeune homme à la poursuite de ses rêves, dans un voyage sensoriel depuis Alep jusqu'au cœur du monde luxueux de la parfumerie française. ●

➤ **POUR SAVOIR PLUS :** **L'Essence des souvenirs, itinéraire d'un apprenti parfumeur, documentaire de Mélanie Goupy (Fr.2022, 29 min).** Disponible sur Arte.tv jusqu'au 5 juin 2025.

Ils l'ont fait !

« POUR FAIRE DE LA PARTICIPATION UN AXE MAJEUR DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE, NOUS MOBILISONS LES ADHÉRENTS POUR QUE LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PARTICIPENT AUX INSTANCES. »

FAS Occitanie : une nouvelle gouvernance, premiers pas vers un changement de méthode

Pour assurer l'interim de la présidence de la FAS Occitanie, suite au décès de l'ancienne présidente Marie-Hélène Bouygues, en octobre 2021, les missions du Conseil d'Administration ont dû évoluer pour devenir au fil des mois, plus opérationnelles et transversales. Aujourd'hui, le Conseil d'Administration de la FAS Occitanie se réorganise et engage notamment une réflexion sur l'élaboration du projet stratégique régional, déclinaison locale du Projet Fédéral 2022-2027 de la FAS. Son nouveau président, **Michel Bouquet**, ancien directeur de La Clède, nous explique les étapes du projet pour la construction d'une nouvelle gouvernance.

Comment le besoin de faire évoluer la gouvernance de la FAS Occitanie a-t-il émergé ?

Michel Bouquet : Notre territoire d'action est très vaste. La FAS Occitanie regroupe les anciennes régions Languedoc Roussillon et Midi-Pyrénées, soit 13 départements au total et 140 adhérents. Il existe de grandes disparités entre tous ces territoires. Pour apporter les bons outils à nos adhérents, de façon globale, et non plus au coup par coup, nous devons être présents partout et adapter les réponses à chaque problématique. Nous souhaitons redonner sa place à chaque instance en cohérence avec le nouveau projet stratégique régional qui prend en comptes les objectifs du Projet Fédéral 2022-2027. L'objectif est de développer notre présence et la participation des adhérents de façon plus marquée.

Quels changements avez-vous opéré ?

Michel Bouquet : Avant la mise en place de la nouvelle présidence en juin 2022, la gouvernance a été très perturbée. Il y avait une perte de sens dans le travail pour les salarié-es et le Conseil d'Administration qui ont dû pendant

cette période parer aux urgences. Nous avons donc constitué un Bureau élargi à six personnes qui a travaillé durant l'année 2021 à redéfinir les attentes et les objectifs des adhérents. Nous avons soumis de nouvelles propositions à l'Assemblée Générale pour le projet stratégique régional 2023-2028, issu du Projet fédéral de la FAS. Cette réflexion inclue d'une part les spécificités de nos territoires, une nouvelle forme de gouvernance, l'organisation interne et les représentations externes, le développement de la participation des salarié-es aux instances et d'autre part une participation accrue des usager-es.

Quels sont les grands axes de votre nouvelle gouvernance ?

Michel Bouquet : Nous souhaitons une nouvelle gouvernance plus collective. Nous avons présenté au Conseil d'Administration une motion afin que les salarié-es puissent désormais participer à cette instance. Nous projetons aussi de mettre en place des binômes salarié-es / administrateurices par thématique. La qualité de vie au travail est également au cœur de nos préoccupations avec la création d'un groupe de travail dédié. Nous avons sollicité l'intervention d'un cabinet spécialisé pour établir une

feuille de route et la mise en place d'une démarche QVTC. Les premières étapes de ce travail ont abouti à un diagnostic du dialogue social et du fonctionnement interne avec des fiches actions à réaliser fixant les objectifs à court et moyens terme

Quelles sont les prochaines étapes de ce changement de gouvernance ?

Michel Bouquet : Dans les prochains mois, le Bureau va s'élargir à d'autres membres. Pour renforcer la participation des salarié-es à la gouvernance du Conseil d'Administration, désormais, deux d'entre eux ou elles représenteront l'ensemble des salarié-es au sein de l'instance. Pour faire de la participation un axe majeur de la nouvelle gouvernance, nous mobilisons les adhérents pour que les personnes accompagnées participent aux instances. Nous envisageons aussi la création de délégué-es départementaux ou de délégations mieux définies pour être présent dans les instances essentielles à la défense des usager-es et à la lutte contre l'exclusion sur tous nos territoires. ●

Propos recueillis par
Audrey Perona-Coral